

Libération, 16 février 2023

FRANCE

## Eric Thiers, un conseiller de Constitution solide

Pour sa réforme des institutions, Emmanuel Macron s'est attaché les services d'un haut fonctionnaire spécialiste des révisions constitutionnelles, apprécié à gauche comme à droite.

Eric Thiers est partout. À l'Élysée, qu'il a rejoint en septembre avec le titre de «conseiller institutions et action publique» d'Emmanuel Macron. Mais aussi à l'hôtel de Lassay, sur la cheminée du bureau de la présidente de l'Assemblée nationale – en photo, cette fois. On l'aperçoit sur ce cliché pris au début du précédent quinquennat par l'élu Modem Erwan Balanant, assis avec Nicole Belloubet et Yaël Braun-Pivet, alors présidente de la commission des lois. Vestige de l'époque où la députée des Yvelines, la garde des Sceaux et son conseiller spécial œuvraient pour une réforme (contestée) de la Constitution, avant que l'affaire Benalla et l'enlèvement des débats parlementaires n'anéantissent leurs efforts à l'été 2018.

«Défi». Inconnu du grand public – l'Élysée, qui a refusé que *Libération* le rencontre, fait tout pour qu'il le reste –, Thiers occupe une place singulière dans le petit monde des constitutionnalistes français. Depuis quinze ans, son CV se confond avec l'histoire des tentatives de réformes institutionnelles, réussies ou ratées. Avant le fiasco de 2018, il y eut la révision constitutionnelle de Nicolas Sarkozy, votée d'un cheveu en 2008, dont il fut l'un des artisans. Administrateur de l'Assemblée nationale, il rejoint en 2007

le cabinet de Roger Karoutchi au ministère des Relations avec le Parlement et devient rapporteur du comité Balladur sur les institutions, dont les travaux serviront de base à la réforme Sarkozy.

Méthode copiée quinze ans plus tard avec la promesse de Macron d'installer une commission transpartisanne sur les institutions. Chaque détail comptera. Thiers le sait mieux que personne, lui qui publiait dans la revue *Pouvoirs* en 2018 un article intitulé «Pour une histoire intellectuelle des révisions constitutionnelles», une étude piquante sur la «comitologie» en matière de réforme des institutions. «Le choix des membres d'un comité, de la personnalité qui le préside [...], des rapporteurs, des méthodes de travail, sont autant d'éléments qui influent puissamment sur le cours de la révision. Car on sait bien que le président de la République qui installe ce type de structures sera, pour l'essentiel, tenu par ses conclusions», écrit-il dans ce qui ressemble respectivement à sa fiche de poste actuelle.

Depuis septembre, Thiers consulte pour trouver une voie de passage, entre un Sénat hostile et une Assemblée cocotte-minute. «Il est le meilleur pour relever le défi, loue la constitutionnaliste Anne Levade, côtoyée à l'époque du comité Balladur. Il connaît très bien les équilibres institutionnels,

à la fois sur le terrain juridique et politique. Les deux sont indispensables pour mener à bien une réforme constitutionnelle.»

«Ouvrier». Lors d'un déjeuner cet hiver, Karoutchi, désormais vice-président LR du Sénat, a gentiment prévenu son ex-directeur de cabinet que l'affaire était mal embarquée : «Écoute, si le président de la République veut faire une réforme, qu'il se lance. Mais, Eric, regarde le rapport de force. Vous pouvez compter sur qui ?» L'ex-ministre socialiste de la Justice Jean-Jacques Urvoas accorde aussi à Thiers «toutes les qualités pour être le bon ouvrier pour cette réforme». Avant de nuancer : «Mais il n'y en a qu'une qu'il n'a pas : c'est l'entregent politique.»

Sa proximité avec des élus comme le sénateur PS Jean-Pierre Sueur ou le maire de Pau, François Bayrou, dont il a été secrétaire général au Haut-Commissariat au Plan, Thiers la doit davantage à une passion commune pour Charles Péguy qu'à un goût pour les négociations d'arrière-cuisine. Certains, comme Urvoas, ont tout de même cru voir sa patte derrière le choix du Président de réformer les retraites via un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale. L'acronyme PLFRSS et le désormais fameux article 47.1 de la